

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 30 juin 2020

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 30 juin, a examiné deux avant-projets de loi du pays ; adopté quatre délibérations du gouvernement ; adopté 33 arrêtés et examiné 27 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret et 8 avis sur des demandes de reconnaissance du centre des intérêts moraux et matériels (CIMM) en Nouvelle-Calédonie.

Avant-projets de loi du pays

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays portant rationalisation du recouvrement des impôts, droits et taxes et diverses dispositions d'ordre fiscal.

Voir communiqué détaillé « Centralisation du recouvrement des impôts ».

Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays qui inscrit une nouvelle profession « infirmier/ère en pratique avancée (IPA) » dans le code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie. Cette reconnaissance permettra de doter les infirmières de responsabilités élargies, afin d'assurer un meilleur suivi des patients atteints de pathologies chroniques.

Voir communiqué détaillé « Infirmière en pratique avancée ».

Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour une affaire) et devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour trois affaires).

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Thierry Santa, résident du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé François Behue en qualité de chef du service de la coopération régionale et des relations extérieures (SCRRE).

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, Christopher Gyès et Valentine Eurisouké, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2020-629/GNC du 5 mai 2020 relatif à la réglementation des prix de certains produits destinés à lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19. La date de fin d'application est avancée au 15 juillet 2020 au lieu du 31 décembre 2020 comme prévu initialement.

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement et de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a remplacé Pascale Doniguian par Marie-Hélène Besson :

- en qualité de représentante de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration du Centre hospitalier spécialisé (CHS),
- en qualité de représentante de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration du Centre hospitalier territorial (CHT),
- en qualité de personnalité choisie en raison de sa compétence et de son intérêt pour les problèmes d'éthique au sein du comité consultatif d'éthique (CCE).

Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention en faveur de l'association Antinéa (2 millions de francs) pour ses actions d'information et de communication sur les risques routiers.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert une enquête publique préalable à l'approbation du nouveau plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome de Lifou-Wanaham. Le PSA a pour but de protéger la circulation aérienne contre tout obstacle dangereux situé dans l'emprise ou aux abords d'un aérodrome, de manière à garantir la sécurité de l'espace aérien nécessaire aux processus d'approche finale et de décollage des avions, mais aussi pour préserver le développement à long terme de la plateforme.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé Air Loyauté à occuper le domaine public aéronautique de l'aérodrome de Lifou-Wanaham (déménagement des bureaux dans un nouveau local).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2019-2721/GNC du 24 décembre 2019 portant approbation du programme d'exploitation des services aériens réguliers de la société Air Calédonie. En raison de la crise sanitaire engendrée par la pandémie mondiale liée au Covid-19, Air Calédonie a interrompu toute son exploitation entre le 22 mars et le 4 mai. Depuis cette date, la reprise du trafic s'effectue de manière progressive, ce qui amène le transporteur à revoir son programme de vol à la baisse jusqu'au 31 décembre prochain. En effet, le trafic habituel de la compagnie se compose à 25 % de touristes étrangers qui ne peuvent plus venir en Nouvelle-Calédonie jusqu'à nouvel ordre. De plus, le programme initial approuvé en fin d'année 2019 ambitionnait d'entraîner un développement du trafic. Compte tenu des nouvelles prévisions de trafic pour la fin de l'année et de la nécessaire réduction des coûts, la compagnie vise désormais un coefficient de remplissage amélioré à 80 %.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2019 du fonds nickel (FNi), arrêté en recettes à 967 699 184 F et en dépenses à 255 035 436 F. Il apparaît un résultat global excédentaire de 712 663 748 F. Le résultat global cumulé ressort au 31 décembre 2019 à 2 076 022 886 F décomposés entre un solde d'investissement cumulé de 78 727 757 F et un résultat de fonctionnement cumulé de 1 997 295 129 F.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2020 du fonds nickel (FNi) arrêté à la somme de 5 227 819 126 F, dont 2 231 221 505 F en section de fonctionnement et 2 996 597 621 F en section d'investissement, faisant apparaître un suréquilibre de 1 545 752 886 F.

Au visa de Christopher Gyès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la composition nominative du comité de l'observatoire des prix et des marges.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2013-1909/GNC du 23 juillet 2013 portant agrément de contrats, avenants et protocoles d'achat d'électricité et fixant le mode de comptabilisation des coûts d'achat à la production dans le calcul des tarifs publics de l'électricité :
- avenant n° 5 au contrat de fourniture d'énergie électrique entre Alizés Energie et Enercal du 15 mai 2020,
 - contrat d'achat d'énergie électrique entre la société Enercal Energies Nouvelles (centrale de Gadji à l'île des Pins) et la société Enercal du 2 juin 2020,
 - contrat d'achat d'énergie électrique entre la société Enercal Energies Nouvelles (centrale de Hnagow) et la société Enercal du 2 juin 2020,
 - avenant n°10 au contrat de fourniture d'énergie électrique Alizés Energie entre la société Alizés Energie et la société EEC du 11 mars 2020.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 350 000 F répartis entre trois collèges :
 - collège Jean-Fayard : 100 000 francs au titre du dispositif de lutte contre l'innumérisme et l'illettrisme ;
 - collège des Portes-de-Fer : 100 000 francs au titre du dispositif de lutte contre l'innumérisme et l'illettrisme ;
 - collège Raymond-Vauthier : 150 000 francs au titre du dispositif de lutte contre le décrochage scolaire.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une aide nominative de 90 000 francs aux 64 étudiants ayant suivi des stages d'observation et de pratique accompagnée dans les écoles primaires de la Nouvelle-Calédonie en mai et juin 2020 (5 850 000 F).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 62 millions de francs répartis entre 12 lycées et antennes de lycées professionnels pour l'achat d'équipements pédagogiques informatiques.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Anne-Christine Chimenti en qualité de chef du service du pilotage budgétaire et de la stratégie financière de la direction du Budget et des affaires financières (DBAF).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a donné dérogation à la société AMIANTE ET MATIERES POLLUANTES À ÉLIMINER SARL pour la souscription d'un contrat auprès d'une entreprise d'assurance non agréée en Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Didier Poidyalwane, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2019 du Conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC), arrêté en recettes à la somme de 624 143 157 francs et en dépenses à la somme de 659 219 475 francs CFP faisant apparaître un résultat global déficitaire de 35 076 318 francs. Le résultat cumulé à la clôture 2019 s'établit à 130 669 700 francs. Il se décompose comme suit :
30 854 305 francs en section de fonctionnement et 99 815 395 francs en section d'investissement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2020 du Conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC), arrêté en recettes à la somme de 692 167 790 francs et en dépenses à la somme de 596 154 793 francs. Le budget primitif se décompose en section de fonctionnement à 566 179 549 francs en recettes et en dépenses et en section d'investissement à 125 988 241 francs en

recettes et 29 975 244 francs en dépenses. La section d'investissement est votée en suréquilibre de 96 012 997 francs.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2019 de l'Agence de développement de la culture kanak (ADCK), arrêté en recettes à la somme de 994 802 470 F et en dépenses à la somme de 980 113 227 F faisant apparaître un résultat global excédentaire de 14 689 243 F. Le résultat cumulé à la clôture 2019 s'établit à 127 227 652 F. Il se décompose comme suit : 66 365 189 F en section d'investissement et 60 862 463 F en section de fonctionnement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2020 de l'Agence de développement de la culture kanak (ADCK), arrêté à la somme globale de 1 161 573 824 F répartie pour la section de fonctionnement à 807 435 463 F en recettes et en dépenses et pour la section d'investissement à 354 138 361 F en recettes et 280 270 375 F en dépenses. La section d'investissement est votée avec un suréquilibre de 73 867 986 F.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition nominative du conseil stratégique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'orientation professionnelles (CSEIFOP). Lionel Woreth est remplacé par Benoît Lamothe en qualité de représentant suppléant de la fédération des syndicats des fonctionnaires, agents et ouvriers de la fonction publique (FSFAOFP) au sein du CSEIFOP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé l'agrément à l'Établissement provincial de l'insertion de la formation et de l'emploi (EPIFE) en qualité de structure d'insertion par le travail.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition de la commission paritaire de l'emploi local (CPEL). Jérôme Le Pechoux est remplacé par Patrick Amory en qualité de titulaire, et Patrick Amory par François Nofonofu en qualité de suppléant.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la mise en œuvre du système d'information dénommé « réseau d'échange et de liaison d'information pour l'emploi et la formation » (RELIEF) pour l'accompagnement du parcours des personnes en recherche d'insertion professionnelle. RELIEF sera utilisé par la Nouvelle-Calédonie et les partenaires actuels (CAFAT et province Sud). L'intégration de nouveaux partenaires tels que les CFA (centres de formation par alternance), les MIJ (missions d'insertion des jeunes) et le CSN (centre du service national) est également prévue.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2019-2289/GNC du 29 octobre 2019 relatif aux mesures obligatoires de surveillance, de lutte et de prévention, mises en œuvre pour éradiquer le scarabée *Oryctes rhinoceros*.

> *Voir communiqué détaillé « Plan de lutte scarabée rhinocéros ».*

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif aux dispositions à mettre en œuvre pour la finalisation de l'éradication de la babésiose bovine sur la zone de la Tamoia dans les élevages et sur les propriétés où circulent des bovins féraux.

> *Voir communiqué détaillé « babésiose bovine ».*

Au visa de Jean-Pierre Djäiwé, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une aide financière aux 13 sportifs portant un projet olympique ou paralympique pour Tokyo (7 045 000 F au total).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la composition nominative de la commission de lutte contre le dopage en Nouvelle-Calédonie.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 3 150 000 F répartie entre les associations sportives suivantes :

- Association sportive du Mont-Dore : 350 000 F
- Association Guahma 2000 : 1 000 000 F
- Comité provincial nord des sports et loisirs : 800 000 F
- Association culturelle et sportive des jeunes de Wedrumel : 300 000 F
- Coupe Yeiwene : 700 000 F

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 1 750 000 F répartie entre les associations sportives suivantes :

- Association Fc Gayulaz : 150 000 F
- Office municipal des sports de Maré : 500 000 F
- Association des jeunes pour le développement de la Roche : 400 000 F
- Collège Jean-Fayard : 200 000 F
- Association des piroguiers du Mont-Dore : 500 000 F

Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé à titre provisoire la mise en œuvre du projet de développement local de prélèvements et de transplantations rénales au centre hospitalier territorial Gaston-Bourret (CHT). Avec l'adoption de cet arrêté, le CHT pourra d'ores et déjà prélever des reins en vue de transplantation à partir de donateurs décédés en état de mort encéphalique, dont les organes seraient sinon perdus, et effectuer des

prélèvements et des transplantations à partir de donneurs vivants, compensant ainsi l'impossibilité de réaliser cette activité en Australie du fait de la crise du Covid-19.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société Viva Environnement en tant que prestataire de service assurant le transport des déchets d'activités de soins et assimilés ainsi que des pièces anatomiques.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 4 avis favorables sur des demandes de carte de résident permanent et 2 avis favorables sur des demandes de carte de séjour temporaire. Il a également accordé 21 autorisations de travail hors projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n'a pas émis d'observation sur le projet de décret relatif au report exceptionnel des élections des juges des tribunaux de commerce.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis quatre avis favorables et quatre avis défavorables sur des demandes de reconnaissance du centre des intérêts moraux et matériels (CIMM) en Nouvelle-Calédonie.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.